NOUVELLE AMÉLIORÉE

La tournée d'observation des lieux de travail

Pourquoi et comment ?

par **Martin Bonneau**
conseiller en prévention

Jusqu'à maintenant, la liste de vérification fut, et de loin, notre publication la plus utilisée. La première liste fut publiée par Auto Prévention il y a près de 25 ans : elle a permis à des centaines d'établissements de notre secteur d'effectuer une tournée d'observation en disposant d'un outil adapté à leurs besoins.

Cependant, même si de petits ajustements furent apportés au fil du temps, une mise à jour de cet indispensable outil s'imposait. Nous avons travaillé pour vous offrir une nouvelle approche facilitante !

Bref, si le concept de tournée n'est pas nouveau, nous vous proposons ici de tous nouveaux documents plus à jour et conçus pour faciliter cette tâche.

Mais avant tout, il est important d'établir l'importance, voire la nécessité, de cette tournée.

POURQUOI faire une tournée d'observation ?

La tournée d'observation est une activité essentielle qui se situe à la base même de la prévention dans une entreprise. Elle permet notamment d'identifier les situations non conformes à la réglementation et les pratiques « non idéales » donc dangereuses. Elle alimente la prévention en apportant une vision globale de la santé et de la sécurité sur l'ensemble des lieux de travail. Il est prouvé notamment que de bonnes tournées d'observation réduisent les risques de lésions, améliorent la qualité de vie au travail tout en permettant d'éviter les avis de dérogations et les amendes de la CSST.

COMMENT faire une tournée d'observation efficace ?

L'implication de la direction

Les observateurs désignés doivent être libérés le temps nécessaire pour effectuer leur tournée. De plus, il est essentiel qu'on leur fournisse les ressources et les documents nécessaires. Il faut solliciter la collaboration de tout le personnel pour aider les observateurs à identifier les situations non sécuritaires. Il est également primordial d'assurer rapidement un suivi des points non conformes qui sont détectés. Il faut agir concrètement et établir des échéanciers. L'inaction découragera les observateurs et l'ensemble du personnel.

Les prérequis des observateurs

Habituellement, lorsqu'il y a un comité de santé et de sécurité en place, ce sont des membres de ce comité qui effectueront la tournée. Mais ceci n'est pas obligatoire. Toutefois, il est essentiel que les observateurs démontrent de l'intérêt pour la santé et la sécurité au travail. Des aptitudes comme la rigueur, la curiosité, l'objectivité et l'esprit critique sont de précieux atouts pour un observateur.

Il est souhaitable que les observateurs connaissent les risques des métiers et qu'ils possèdent des connaissances techniques générales sur les tâches exécutées et les équipements. Par exemple, il peut être intéressant et utile de s'adjoindre au besoin un observateur représentatif du département observé.

Le rôle des observateurs

Les observateurs ont le mandat principal de vérifier la conformité des lieux, des outils et des équipements. Mais ils devront également vérifier la conformité des méthodes de travail et s'assurer que les travailleurs ont reçu la formation nécessaire pour exercer leur travail de façon sécuritaire. Pour se faire, ils devront peut-être consulter des documents internes et avoir recours à des ressources externes.

Les documents de soutien

Nous avons mentionné au tout début, qu'Auto Prévention avait développé une nouvelle approche et en voici les principales caractéristiques.

Avant d'effectuer la tournée (version 2013), vous devrez télécharger ces nouveaux documents sur notre site à **autoprevention.qc.ca/observation** :

- Les ***Références réglementaires et techniques***. Ce document vous explique comment faire la tournée et souligne ce qu'il faut observer, avec les références appropriées aux réglements, aux normes et aux règles de l'art. Comme ce document ne change pas, on n'a pas à le réimprimer à chaque fois.
- La ***Fiche d'observation annuelle***, à utiliser pour votre première tournée, puis une fois par année.
- La ***Fiche d'observation mensuelle*** pour toutes les autres tournées (ou avant une réunion du comité de santé et de sécurité).

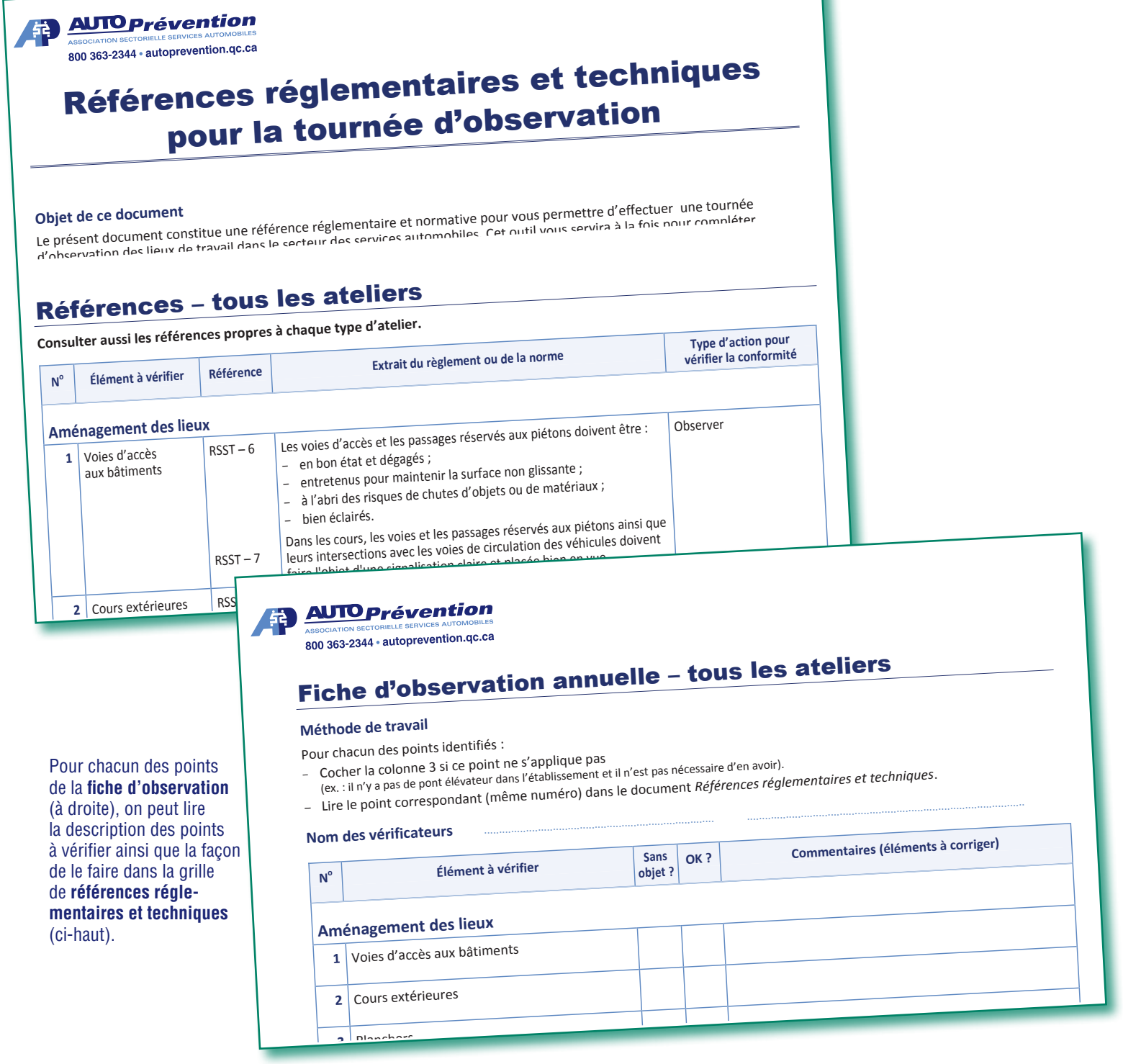

AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES
800 363-2344 • autoprevention.qc.ca

Références réglementaires et techniques pour la tournée d'observation

Objet de ce document

Le présent document constitue une référence réglementaire et normative pour vous permettre d'effectuer une tournée d'observation des lieux de travail dans le secteur des services automobiles. Cet outil vous servira à la fois pour compléter

Références – tous les ateliers

Consulter aussi les références propres à chaque type d'atelier.

N°	Élément à vérifier	Référence	Extrait du règlement ou de la norme	Type d'action pour vérifier la conformité
Aménagement des lieux				
1	Voies d'accès aux bâtiments	RSST – 6 RSST – 7	Les voies d'accès et les passages réservés aux piétons doivent être : – en bon état et dégagés ; – entretenus pour maintenir la surface non glissante ; – à l'abri des risques de chutes d'objets ou de matériaux ; – bien éclairés. Dans les cours, les voies et les passages réservés aux piétons ainsi que leurs intersections avec les voies de circulation des véhicules doivent	Observer
2	Cours extérieures	RSS		

AUTO Prévention
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES
800 363-2344 • autoprevention.qc.ca

Fiche d'observation annuelle – tous les ateliers

Méthode de travail

Pour chacun des points identifiés :
- Cocher la colonne 3 si ce point ne s'applique pas (ex. : il n'y a pas de pont élévateur dans l'établissement et il n'est pas nécessaire d'en avoir).
- Lire le point correspondant (même numéro) dans le document *Références réglementaires et techniques*.

Nom des vérificateurs .....

N°	Élément à vérifier	Sans objet ?	OK ?	Commentaires (éléments à corriger)
Aménagement des lieux				
1	Voies d'accès aux bâtiments			
2	Cours extérieures			
3	Planchers			

Pour chacun des points de la **fiche d'observation** (à droite), on peut lire la description des points à vérifier ainsi que la façon de le faire dans la grille de **références réglementaires et techniques** (ci-haut).

QUELQUES CONSEILS

Nous vous conseillons, au moins pour les premières tournées, de travailler à deux observateurs. Cela favorise les échanges et les questionnements. L'un consulte et lit le document de référence tandis que l'autre remplit la fiche d'observation. La durée dépend bien entendu du type d'établissement et de sa taille. Il faut prévoir environ 2 heures la première fois (deux périodes de 60 minutes sont préférables à une longue tournée de 2 heures).

La tournée doit être réalisée pendant les heures de travail pour observer les pratiques de travail et pour se faire expliquer les motifs d'une situation non idéale. Si vous observez une situation qui présente un grave danger, faites le nécessaire pour que des correctifs soient rapidement apportés.

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à certains points, consultez des ressources externes dont vous trouverez la liste dans le mode d'emploi.

Une fois la liste remplie, il faut la transmettre immédiatement aux personnes qui assureront le suivi.

Bonne tournée !